

**MOTION PROPOSEE PAR LA CONFEDERATION PAYSANNE DE LA VIENNE
RELATIVE AU DEVELOPPEMENT DE LA VIANDE CELLULAIRE
DITE « IN VITRO »**

La Chambre d'agriculture de la Vienne, réunie en session le 13 mars 2023 à Mignaloux-Beauvoir, sous la présidence de Philippe Tabarin,

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires a examiné les points suivants :

Considérant que

- une mission d'information sénatoriale sur la viande in vitro, dont M. Olivier RIETMANN (LR – Haute-Saône) a été désigné rapporteur, est en cours ;
- les substituts de synthèse sont une aberration à la fois d'un point de vue alimentaire, économique, environnemental et sanitaire. D'un apport nutritionnel douteux, et particulièrement énergivores, ces substituts ne sont pas compatibles avec la nécessaire sobriété énergétique à instaurer pour faire face aux besoins futurs ;
- en surfant sur le véganisme, ces produits viennent concurrencer directement tous les métiers d'élevage et l'ensemble des chaînes de production, au profit de quelques industriels ;
- en augmentant la défiance faite à la consommation de la viande et au lien humain/animal, cette dérive scientifique viendra un peu plus mettre à mal les éleveurs et éleveuses ;
- les prises de position de certaines OPA.

La Chambre d'agriculture demande qu' :

- Un moratoire contre le développement de ce produit de laboratoire soit instauré ;
- Une prise de position claire des OPA concernées soit communiquée.

RESULTATS :

Constatant que le quorum est atteint, procède au vote :

- Votants : 25
- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Fait à Mignaloux-Beauvoir,
le 13 mars 2023**

**Le Président,
P. TABARIN**

